

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 mars 2017 à 18 Heures.

**Présents :** Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Marie-Claude de MURCIA, Chantal MONNIER, Jean-Philippe OLLIER, Pascal GUY

**Absent excusé :** Louis MAURIN

**Secrétaire de séance :** Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

### **L'ordre du jour est le suivant :**

- Compte administratif 2016 du budget communal affectation du résultat de fonctionnement
- Compte de gestion 2016 du budget communal
- Compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et affectation du résultat de fonctionnement
- Compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
- Taux d'imposition 2017
- Budget communal 2017
- Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2017
- Demande de subvention au titre du Fonds départemental d'aides aux communes (hors programme)
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 24 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Compte administratif du budget communal 2016 :**

#### **Section de fonctionnement**

Les recettes sont principalement les impôts (91 107 €), les dotations de l'État (33 793€) qui baisse chaque année, l'intercommunalité (6 105 €), le Département (29 759 €), le loyer des appartements et salles (27 453€), salaires concernant l'emploi aidé (9 134€)...

Les principales dépenses sont : le personnel (61 971 €), l'entretien (32 916 €), la scolarité des enfants de la maternelle et du primaire (21 107 €), l'électricité (9 781 €), les frais d'administration et d'assurance (9 870 €), les animations (8 634€), nettoyage des locaux (5 040€)...

Recettes :	203 547.50 €
Dépenses :	162 753.98 €
Résultat :	+ 40 793.52 €
Excédent des exercices antérieurs :	110 048.60 €
Reste à réaliser : 0 €	
<b>Solde net :</b>	<b>Excédent : 150 842.12 €</b>

#### **Section d'investissement :**

Les principales recettes sont l'excédent de l'exercice précédent (99 542 €), le FCTVA (22 380 €), l'emprunt (emprunt pour l'achat de la remise 140 000 €), les taxes d'urbanisme (5 358 €), la subvention de l'État de 12 000 € pour l'élaboration du PLU, Hérault Énergies (subvention pour éclairage public 22 554€).

Les principales dépenses sont l'achat de la remise (140 000 €), le PLU (21 519 €), l'aire de jeux du Mas de Roujou (18 688 €), frais de logement (4 971€), fin des travaux d'éclairage public de l'allée des platanes (9 017€).

Recettes :	309 683.89 €
Dépenses :	317 304.66 €
Résultat de clôture	- 7 620.77 €
Reste à réaliser :	3 481.06 €
<b>Solde net :</b>	<b>Déficit : - 11 101.83 €</b>

**Le résultat de fonctionnement de 150 842,12 sera affecté comme suit :**

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 11 101,83
- Affectation à l'excédent reporté : 139 740,29

Le compte administratif se vote sans le maire, sous la présidence de la 1ère adjointe :

**Vote Pour : 9.**

## **2. Comptes administratifs du budget eau et assainissement 2016**

### **Section de fonctionnement**

Les recettes sont principalement les ventes d'eau (25 569 €), l'assainissement (18 518 €), les redevances (5 737 €), les raccordements (4 322 €), les primes de l'Agence de l'Eau pour le bon fonctionnement de la station d'épuration plantée de roseaux (3 710 €)...

Les principales dépenses sont l'électricité, l'eau achetée au SEPAC (9 443 €) pour l'alimentation du Mas de Roujou, l'entretien des installations et des réseaux (11 900 €), les analyses (4 032 €), les redevances (6 308 €), l'emprunt (2 259 €)...

Recettes :	84 579.09 €
Dépenses :	100 039.39 €
Résultat de clôture :	- 15 460.30 €
Excédent des exercices antérieurs :	10 884.17 €
Reste à réaliser : 0 €	

**Déficit résiduel à reporter en 2017 : 4 576.13 €**

### **Section d'investissement :**

Les recettes sont principalement l'excédent reporté (101 549,88 €), amortissements (65 807 €)...

Les principales dépenses sont l'emprunt (9 624 €), les amortissements (25 117 €), le poste de relevage du Mas de Roujou (7 647 €), les branchements (7 305 €)...

Recettes :	67 328.86 €
Dépenses :	49 693.81 €
Résultat :	+ 17 635.05 €
Report :	101 549.88 €
<b>Solde net :</b>	<b>Excédent : 119 184.93 €</b>

Le compte administratif se vote sans le maire, sous la présidence de la 1ère adjointe :

**Vote Pour : 9.**

Les annuités de la dette sont, pour l'emprunt sur le budget de la commune de 10 936.08 € jusqu'à fin 2031 et, sur le budget de l'eau, de 8 512.42 € jusqu'en 2025.

### **3. Taux d'imposition 2017**

Malgré les baisses des dotations du Département et de l'État, M. Le Maire propose de conserver les taux 2016 pour l'année 2017, soit :

**Taxe d'habitation : 10,99%**

**Taxe foncière : 14,20%**

**Taxe foncière non bâti : 76,79 %**

**Vote : Pour : 10.**

### **4. Budget communal 2017**

A ce jour l'État n'a pas encore notifié les montants des dotations attribuées, mais les montants seront, comme ces dernières années, à la baisse.

**Section de fonctionnement : 330 314,29 €**

Recette : principalement les dotations de l'État (DGF 42 365 €), les impôts 91 685 €, revenus des immeubles 28 000 €, report de l'année 2016 (139 740€), Département 15 000 € ....

Dépenses : Les charges de personnel 68 800 €, l'entretien des bâtiments et de la voirie 58 710 €, les frais de scolarité 25 000 €, l'électricité et l'eau 13 700 €, les cotisations 12 000 €, Les frais administratifs et d'assurance 10 862 €, l'animation et les subventions aux associations 9 850 €.

**Section d'investissement : 482 730,41 €**

Recette : principalement, l'excédent de fonctionnement capitalisé 128 719 €, subvention du Département 9 800 €, FCTVA 12 312 €....

Dépenses : principalement : Travaux route de Péret 65 000 €, dépenses pour PLU 13 000 €, emprunt 8 047 €, voirie 24 510 €, réseau électrique 4 000 €, achat d'outillage 15 000 €....

Les travaux route de Péret sont financés par la commune 52 904 € (dont 44 117.62 € du solde du PAE destiné à la création du cheminement piétonnier), le Département 63 333.33 €, les travaux de l'allée des platanes sont financés par le Département.

L'éclairage public : 22 points lumineux à remplacer - financement par la commune de 10 463.68 € et le Département 31 371 €. Le passage à l'intensité réduite de 23 h à 6 h du matin sera en place courant 2017 lors du remplacement des autres points lumineux.

**Vote : Pour : 10.**

### **5. Budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

**Section de fonctionnement : 98 479,01 €**

Recettes : principalement la vente d'eau 32 300 €, l'assainissement 22 000 €, les redevances 6 500 €, les raccordements 6 320 €, les primes de l'Agence de l'Eau 3 700 €.

Dépenses : principalement l'électricité, l'eau fournie par le Sepac 10 000 €, les redevances 8 623 €, l'entretien 6 548 €, le déficit de 2016 4 576.13€, les analyses 3 034 €, l'emprunt 1 940 €.

**Section d'investissement : 349 388,81 €**

Recettes : principalement l'excédent antérieur de 119 185 €, les dotations aux amortissements 67 139 €, les subventions 161 668 €....

Dépenses : principalement les travaux sur les réseaux AEP 290 000 €, les travaux divers 24 465€, les amortissements 25 154 €, l'emprunt 9 70 €.

**Vote : Pour : 10.**

*Départ de Pascal Guy*

**6. Demande de subvention au titre du Fonds départemental d'aides aux communes (hors programme)**

Les informations nécessaires n'étant pas en notre possession, ce point sera débattu lors d'une prochaine réunion.

**Questions diverses**

- Les subventions pour les Travaux sur les réseaux d'eau ont été notifiées :  
Les travaux initialement prévus sur la base de 236 000 € financés par 24% l'Agence de l'Eau, 24 % le Conseil Départemental, 20 % l'État et 32 % la commune.  
Les travaux seront réalisés au Mas de Roujou Rue du bal, chemin de St Martin jusqu'au cimetière et la Place.  
Pour le bourg : Place de la Mairie, Rue St Baudile et Rue de l'Ecole Publique  
Le Chemin de Font d'Arques (uniquement le tronçon de la remise de M. Poujol en haut de la rue bétonnée) ne peut pas être réalisé car il n'y a pas assez de fuites pour pouvoir être pris en priorité. M. le Maire propose de représenter le dossier pour le chemin de Font d'Arques en septembre car les organismes qui subventionnent ont laissé entendre une possibilité de prendre en compte ces travaux à cette date là.
- Les travaux Rte de Péret : aménagements piétons : revoir l'emplacement du Stop pour que les véhicules s'arrêtent en ayant la visibilité sur le chemin de la Cabone.  
Prévoir des passages piétons matérialisés au sol et non des trottoirs là où la route est la plus étroite.

*La séance est levée à 19h30*